



SUD Education 93
ctsd93@sudeducrteil.org
Tél: 01 43 77 33 59
11-13, rue des Archives
94010 Créteil
<http://sudeducrteil.org>

**VOS ÉLUS
VOUS
INFORMENT**



Moyens scolaires en galère...

Dans l'ensemble, on peut noter le flou artistique qui gouverne l'attribution des moyens scolaires : devenir des CUI, arrivée des contrats d'avenir, constituent des éléments déterminants pour des fonctions qui recourent massivement à la précarité. Or, à un mois du premier semestre 2013, rien n'est établi. Les projections

**CTSD 93
1^{er} & 2nd
degrés
sur les
moyens
scolaires
29/11**

proposées par l'administration aux syndicats sont donc hypothétiques.

Une chose de sûre : la logique de paupérisation se poursuivra.

La précarisation se développe, les nouvelles missions (ASH) doivent être assumées à moyens

constants et donc au détriment des missions antérieures (aide administrative, assistance pédagogique...).

Notons l'étonnant calcul du taux d'encadrement des collèges en tenant compte d'un pot-pourri de CPE, AED, CUI, adultes-relais...

Des horaires différents, des missions qui peuvent relever de l'administratif, des CUI qui dépendent du préfet...

Ainsi un établissement sans CPE ni AED mais avec 20 CUI susceptibles d'être virés en cours d'année aurait un excellent taux d'encadrement ! Le DASEN reconnaît son manque de pertinence : alors pourquoi le présenter ainsi ?

Vie scolaire, aide administrative, AVS i, co & m, assistantEs pédago & aide éducative...

Aides administratives (AAD dans le premier degré)

Etant donné les restrictions budgétaires, les postes d'aide administrative servent de variable d'ajustement. Comme il y a une montée en puissance progressive de l'ASH et 428 postes de CUI en moins à la rentrée, ce sont les postes d'assistants pédagogiques et d'aides administratives qui sautent.

Il y a actuellement 335 postes d'aides à la direction dans le 1^{er} degré 93. **L'objectif est d'en supprimer une cinquantaine** (une trentaine de suppressions envisagées dans le 2nd degré), pour stabiliser les effectifs à 288. Rien à voir avec une réponse à des besoins : nous sommes comme avant dans une logique comptable « froide » : la priorité étant donnée à l'ASH, des postes doivent disparaître ailleurs. Peu importe que les directions d'école soient déjà au bord de l'épuisement.

Les **critères retenus** sont à géométrie variable, avec la prise en compte au cas par cas d'éléments divers comme : écoles de plus de 13 classes, CUI de plus de 50 ans ou en situation de handicap, situations particulières...

... moyens scolaires en galère !

Intégration des élèves handicapés

Les effets de la réforme de 2005 augmentent régulièrement chaque année, 1855 élèves sont concernés en 2012 pour 1648 en 2011. L'intégration des élèves s'installe dans le paysage scolaire, on pourrait s'en réjouir. Sauf que cela se fait dans des conditions déplorables, qui nuisent aux objectifs affichés de la réforme.

■ à effectifs constants, les postes nécessaires sont pris sur d'autres missions indispensables au fonctionnement des établissements scolaires ;

■ le recrutement de précaires (AED), voire d'ultra-précaires, qui changent régulièrement, va à l'encontre de la sécurisation des élèves intégrés, déstabilisés par le cadre mouvant offert par l'institution scolaire ;

■ le tribunal administratif de Pau a jugé les CUI, en raison de leur précarité extrême, contraires à l'intérêt des élèves en situation de handicap: absence de formation, insécurité professionnelle, ne sont pas compatibles avec les missions d'AVS ;

■ si l'administration s'efforce de procurer effectivement des AVS à chaque élève en intégration, le nombre d'heures souvent ne correspond pas aux notifications, là encore cela débouche sur l'insécurisation des élèves intégrés, voire sur la déstabilisation de classes entières.

AssistantEs pédagogiques, assistantEs d'éducation

Dans le primaire, les salles informatiques et les BCD sont trop souvent inutilisables en l'absence de personnels qui pourraient permettre de prendre en charge une partie de la classe (voir revendications). A l'heure où l'introduction des TICE et l'importance de la lecture sont mis en avant, cela constitue un gâchis énorme.

Quant au second degré, le glissement des missions pédagogiques vers les missions de surveillance accompagne la baisse des moyens.

Des précaires, toujours plus

A l'heure où la précarisation touche toujours davantage les enseignants (là encore, le nouveau gouvernement marche allègrement sur les pas de l'ancien), la situation des personnels de vie scolaire atteint l'intolérable. Si le volume de recrutements de contrats avenir et le maintien des CUI demeurent des inconnus, une certitude: il s'agira toujours de précaires. Plus de 80 % des personnels sont précaires dans le 2nd degré, l'intégralité des AAD et AVS dans le 1^{er} degré. La revendication des syndicats visant à la pérennisation de ces emplois et à l'intégration des fonctions dans le cadre statutaire n'est pas entendue aujourd'hui plus qu'hier. Non seulement la temporalité des CUI (6 mois), en décalage avec l'année scolaire, fragilise ces personnels, mais de nombreux chefs d'établissement du 2nd degré signent des contrats d'AED d'un an, voire 6 mois, lorsque ces derniers étaient prévus pour 3 ans. Le refus du DASEN de faire cesser ces pratiques n'est pas encourageant sur la volonté de la hiérarchie en ce domaine. Tout juste consent-il à signifier aux IEN d'au moins prévenir les CUI du non-renouvellement de leur contrat !

"On désintègre les salariés qui intègrent les élèves"

Non-respect de son obligation de formation, personnels évincés au gré des aléas budgétaires, l'administration désintègre les salariés chargés d'intégrer les élèves. Ce n'est pas l'emploi qui est aidé, c'est l'employeur: à disposer d'une main-d'œuvre bon marché et corvéable:

- les CUI AAD dont le poste est supprimé se voient proposés de se transformer en AVS... ou la porte;
- quid des CUI (beaucoup + de 50 ans) avec l'arrivée prochaine des contrats d'avenir (- de 25 ans) ?

SUD revendique donc

■ **titularisation immédiate et sans conditions** des personnels précaires enseignants ou non ;

■ **la création de filières professionnelles** de fonctionnaires pour les emplois liés à l'ASH, à la vie scolaire et à l'assistance pédagogique ;

■ **recrutement** d'adjoints administratifs dans les écoles, d'assistants pédagogiques (2nd degré), retour du statut de MI-SE pour les surveillants ;

■ **le recrutement d'enseignantEs titulaires supplémentaires** dans les écoles (et non le basculement des RASED en maîtres supplémentaires !) afin que les missions assignées aux enseignants puissent être remplies (dédoublage des classes, utilisation du matériel informatique...).